



**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**LE 16 JANVIER 2010**

Langon, le 26 janvier 2010

**Clubs présents ou représentés** : BTC Quercy-Périgord ; Fusil de Chasse Bergeracois ; BTC St Front de Pradoux ; BTC St Capraise ; BTC Bergeracois ; BTC La Teste ; A.S.A.P. ; Montaud BTC ; BTC Vertheuillais ; Cercle de Tir Dyonisien ; AS Libourne ; BTC St Michel de Lapujade ; T.C. Dubourdiou Cestas ; Stand de Tir du Couyeroun ; BTC St Médard St Pierre ; A.S.S.B. ; BTC Lesparre ; Médoc BTC ; Ball-Trap Entre 2 Mers ; ASSAM Ball-Trap ; Club Ball-Trap Ambesien ; Ball-Trap Club Biscarrossais ; BTC Mant ; A.S.Soustonnaise Ball-Trap ; ASC Des DRT ; Comité Basco/Landais BT Corpo ; Le Pigeon d'Or ; BTC Born Aureilhan ; U.S. Mugronnaise ; Ball-Trap Club du Marsan ; ASP section Ball-Trap ; As.B.T. Pech d'Ancou ; Tireurs de Pompiey Pays d'Albret ; BTC Marmandais ; BTC Ribarrois ; Haïtzaldéa ; BT Elf Ato Mont ; BTC Cote Basque ; BTC de Mont.

**Clubs Excusés** : LTR.BT Grégoire ; BTC.Ychoussois ; Cercle de Tir Aquitain ; BTC Villeneuvois ;

**Clubs absents** : Amicale des 2 Chateaux ; BTC La Roche ; BT CE Polyrey ; CE BT John Bost ; A.S.S.A. ; Sogerma section BT ; U.S. Bazas ; BTC Bibard ; Trap Club Grand Jarnon ; Pigeon d'Argile piannais ; Trap Club T.B.C. ; ACCA BT Bernadets ; BTC Souletin ; A.S.C. Turbomeca Ball-Trap ; Assoc.Pigeon d'Argile ; BTC Viviennois ; BTC Ur Gorri ; USPA ;

Le quorum étant atteint : 39 clubs sur 61 et 95 voix sur 134, l'Assemblée peut débiter.

Le Président ouvre la séance à 14h45 en demandant une minute de silence en mémoire des adhérents disparus au cours de l'année 2009.

Le Président demande si l'Assemblée désire lecture du compte rendu de l'Assemblée Générale de 2009, personne ne le désirant, il demande l'approbation de ce compte rendu. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il remercie toutes les personnes présentes et leur présente, en son nom et au nom du Comité Directeur, ses meilleurs vœux de santé et de réussite sportive pour 2010.

Le Président donne lecture de son rapport moral.

Remerciements à la Commune de Pompiey pour nous recevoir dans cette salle.

Il note une augmentation du nombre de licences en 2009, soit 2462 contre 2433 en 2008. Il insiste auprès des Présidents de Clubs pour que ceux-ci ne laissent pas tirer sans licences sur



# LIGUE REGIONALE D'AQUITAINE

## FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP et de TIR à BALLE



2

leur stand, car nous avons encore une fois changé d'assureur suite à de trop nombreux « constat d'accidents » pour leur majorité sur des stands temporaires.

La saison sportive en Aquitaine a été bonne dans l'ensemble, seul le Parcours Chasse semble s'essouffler un peu, le Corporatif est également en progression.

La participation des tireurs Aquitains aux diverses compétitions nationales ou internationales a été très bonne : 681 tireurs ont participé à ces diverses compétitions. Il est vrai que 5 compétitions se sont déroulées dans notre région. Le Président remercie ces clubs pour leur sens de l'organisation et leur dévouement.

Nous avons obtenus lors de ces diverses compétitions : 11 médailles d'or ; 9 médailles d'argent et 9 médailles de bronze. Bravo à ces compétiteurs.

Il faut savoir que la Ligue d'Aquitaine octroie des tickets d'entraînement en récompense aux « Club France » ainsi qu'aux médaillés pour une valeur globale de 10 317.05 € soit 2153 tickets de valeur diverse.

Le trophée Aquitaine de F.U. est en augmentation sur 2009, il est reconduit en 2010 avec toutefois une modification : la finale se déroulera en 100 plateaux avec un super trophée que le vainqueur remettra en jeu l'année suivante. Il ne sera acquit définitivement qu'après trois victoires consécutives. La finale pour 2010 aura lieu à Ychoux.

Le trophée D.T.L. connaît toujours un vif succès. Il sera reconduit en 2010 avec un total de 600 plateaux au lieu de 500, même condition que pour le trophée FU, la finale aura lieu au Médoc BTC.

Trophée CS/PC : en bonne progression en 2009. Reconduit en 2010 avec 200 plateaux en parcours de chasse et 500 plateaux pour le kompak. La finale aura lieu au Cercle de Tir Aquitain.

**Ecoles de Tir** : Bonne marche pour ces écoles. La Ligue a participé au financement de ces écoles à hauteur de 2352 €, somme équivalente à la valeur d'achat de 25000 cartouches. 42 élèves en ont bénéficiés dans les 5 écoles de tir suivantes :

- Cote Basque : 6 élèves pour un montant de 336 €
- Comité Basco/Landais : 16 élèves pour un montant de 896 €
- BTC du Marsan : 7 élèves pour un montant de 392 €
- TC Dubourdieu : 8 élèves pour un montant de 448 €
- Médoc BTC : 5 élèves pour un montant de 280 €

Pour 2010, **par décision fédérale**, les écoles de tir ne seront plus accessibles qu'aux Cadets et Juniors. Les clubs pourront commander jusqu'à 3000 cartouches par élève et pour l'année avec la possibilité de 2 commandes avant le 30 juin. **Ces commandes doivent être**



# LIGUE REGIONALE D'AQUITAINE

FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP et de TIR à BALLE



3

**impérativement validées par la Ligue.** La Ligue maintient sa participation pour l'équivalent de l'achat de 25000 cartouches qui sera répartie proportionnellement au nombre d'élèves des écoles.

**Nous vous rappelons que ces cartouches ne peuvent être tirées que dans le cadre de l'école de tir ou lors de différentes compétitions à savoir : championnats départementaux, de ligue ou de France à l'exclusion des concours de clubs et des stands temporaires.**

Pour 2010, la Fédération nous a octroyé la présélection de Compak à Ambés, le championnat de France de DTL à Cestas et le championnat de France de Compak au Cercle de Tir Aquitain à Sore.

Merci à ces clubs pour leur dévouement.

En 2009 nous avons eu le regret de constater que 5 clubs ont cessé leur activité : Forêt de Lasserre (Dordogne) Hostens (Gironde) Geloux et Morcenx (Landes) et Oloron Ste Marie (Pyrénées Atl.). Un nouveau club a fait ses premières licences : Ball-Trap Entre deux Mers.

En 2010, le club de Dassault cessera son activité et le nouveau club A.S.S.A.M. Ball-Trap (Gironde) délivrera ses premières licences.

## **Concours de clubs**

- Il y aura un classement « Club France » à partir de 3 participants pour les 4 disciplines.
- Les engagements des concours de club restent inchangés.
- Les grilles de remise de prix des concours de club restent inchangées (dotations aux tireurs par série et les 3 premiers du scratch).
- Les juniors qui souhaitent se surclasser en 1<sup>ère</sup> série le seront sur tous les concours et toute l'année.
- En DTL, les tireurs sont « vétérans » à 55 ans comme les autres disciplines.

En 2009, nous avons encore dû réunir la Commission de Discipline soit les 22 membres du Comité Directeur. Je souhaite toutefois que la Commission Disciplinaire ne soit pas à nouveau réunie dans les années à venir. Il est très désagréable de sanctionner, mais je rappelle que nous ne laisserons pas faire n'importe quoi. Il y va de l'image du Ball-Trap et surtout de la responsabilité des dirigeants, qu'ils soient des clubs ou du Comité.

**Nous attirons votre attention sur le fait qu'en 2010 les bordereaux de licences, accompagnés des feuillets bleus et verts et du règlement devront être envoyés à la Ligue d'Aquitaine à Sylvie MEUNIER, 6 avenue des mésanges, 33127 MARTIGNAS sur JALLES ;**



# LIGUE REGIONALE D'AQUITAINE

## FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP et de TIR à BALLE



4

Pour en terminer, le Président remercie les personnes du Comité Directeur qui ont œuvré toute l'année pour que cette saison 2009 soit une réussite.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

### **Rapport Financier**

Le rapport financier est donné par M. Roland BELLEGARDE, trésorier adjoint, qui détaille les différents postes de la comptabilité. La saison se termine sur un résultat positif de 6117.52 € et cela porte l'actif circulant à 44 150.67 €. Produit d'exploitation de 175 793.45 €. Charge d'exploitation à 169 675.93 €.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Le Président prend la parole suite à ce rapport financier pour demander à l'Assemblée l'accord pour l'achat d'un ordinateur portable pour la comptabilité.

L'Assemblée donne son accord à l'unanimité.

### **Rapport Sportif**

La parole est donnée à J.J.LADRA qui donne lecture du rapport sportif DTL ainsi que celui de la FU en l'absence de G.CHERICI (excusé)

- DTL : tireurs participant à la ligue : 224 contre 188 en 2008.

La DTL compte 20 « Club France », le trophée 64 finalistes.

- F.U. : tireurs participant à la ligue : 333 contre 285 en 2008

La FU compte 11 « Club France », le trophée 48 finalistes

Les trophées sont reconduits.

La parole est donnée à Sylvie MEUNIER, membre de la commission Parcours de Chasse, qui donne lecture du rapport sportif PC en l'absence de JM.DINGHIN (excusé).

Tireurs participant à la ligue : 122 contre 133 en 2008, en légère baisse, le PC compte 5 « Club France ». Le trophée avec 39 finalistes contre 28 en 2008 est lui en progression. Il est reconduit pour 2010.

La parole est donnée à J.PAILLANAVE, membre de la commission Compak, qui donne lecture du rapport sportif CS en l'absence de L.CAZAUBIEL (absent).

Tireurs participant à la ligue : 141 contre 136 en 2008, le CS compte 1 « Club France », le trophée CS/PC est reconduit en 2010.

E.DAMESTOY donne lecture du rapport sportif Corpo



# LIGUE REGIONALE D'AQUITAINE

FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP et de TIR à BALLE



5

- FU : participants à la ligue : 187 contre 154 en 2008
- C.S. : participants à la ligue : 58 contre 56 en 2008
- P.C. : participants à la ligue : 38 contre 20 en 2008

Le Corporatif est en bonne progression.

Le rapport sportif est approuvé à l'unanimité.

J.PAILLANAVE, membre de la commission formation, rappelle à l'Assemblée qu'en 2010 il n'y aura pas de cession de formation et recyclage des « initiateurs de club ». En effet, il a été décidé en réunion du Comité Directeur que, vu le peu de participants à ces cessions, elles n'auront lieu que tous les 2 ans. Prochaine cession en 2011.

Le Président prend la parole pour porter à la connaissance de l'Assemblée du courrier reçu le matin, courrier de la Ligue Midi-Pyrénées, l'informant des sanctions prises à l'encontre de M.ABAZIOU, suspension de licence jusqu'à fin juin 2010 et 3 ans de mise à l'épreuve.

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer pour ou contre la demande de M.ABAZIOU sollicitant une licence en Ligue d'Aquitaine.

L'Assemblée vote NON à l'unanimité.

## Divers

Il est proposé au Président de demander lors de l'assemblée Générale de la FFBT pourquoi un « badge loisir » et une « assurance journalière ». Quel est le rôle précis de chacun ? à qui convient-il ?

Le Président informe l'Assemblée du changement de domicile du secrétariat de la Ligue dans les mois à venir. La nouvelle adresse ainsi que les coordonnées téléphoniques seront communiquées en temps voulu.

N'ayant plus de questions, la séance est levée à 16h30 et est suivie du pot de l'amitié.

Le Président

M. BOUTIN

La Secrétaire

J.SARTOR